



Concours du second degré

Rapport de jury

CAPES INTERNE

ANGLAIS

Rapport de jury présenté par M. Jean-Luc MAITRE
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale
Président du jury

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité
des présidents de jury**



Concours du second degré

Rapport de jury

Prologue

Les épreuves du concours de la session 2014 ont été exactement les mêmes que celles des deux sessions précédentes, mais quelques précisions sur leur nature et leur déroulement seront données ici par le jury. Toutes les commissions du jury ont participé à l'élaboration de ce rapport. Toutes les évaluations faites des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) ont été prises en compte dans le rapport sur l'admissibilité et les prestations de tous les candidats admissibles ont été également compilées et présentées synthétiquement dans le rapport. Les candidats cherchant à comprendre leurs résultats trouveront ainsi réponse à leurs questions et cette lecture leur sera plus profitable encore puisqu'ils trouveront des conseils et des recommandations susceptibles de leur ouvrir de nouveaux horizons et des perspectives insoupçonnées, mieux encore donc que par le seul bilan individuel qu'ils pourraient souhaiter demander au président du jury.

Le dossier RAEP n'a guère de sens s'il n'est pas l'authentique bilan personnel de compétences défini dans les textes réglementaires. Un dossier inauthentique (non seulement quant à l'auteur mais aussi aux travaux effectués) ne trompe d'ailleurs jamais le jury et les candidats futurs devront se garder de prendre le risque de présenter un dossier qui ne serait pas réellement le leur à part entière. Les candidats doivent aussi savoir que la note attribuée à un dossier n'est pas en soi une valeur absolue et éternelle. Le seul fait de ne pas tenir compte des constats, conseils et directives du jury et de représenter, en cas d'échec, un rapport identique à celui d'une session antérieure décline inévitablement le dossier par rapport à ceux des candidats plus scrupuleux, plus consciencieux et plus rigoureux. Il est donc fermement recommandé à tout candidat qui se représenterait au concours de revoir entièrement son dossier à la lumière du rapport du jury. D'autres précisions seront données dans la partie du rapport consacrée au dossier d'admissibilité.



Concours du second degré

Rapport de jury

Pour l'épreuve d'admission, on ne saurait trop insister sur la nécessité de préparer les diverses composantes de celle-ci et de ne surtout pas négliger la maîtrise de la langue française et de la langue anglaise. Le concours n'est pas un concours de pédagogie ou de didactique théoriques mais bien un concours d'anglais. La négligence de certains candidats dans ce domaine laisse le jury perplexe, et inquiet, si l'on songe au fait qu'ils ont été, sont et seront professeurs d'anglais...

Le jury s'est efforcé d'accueillir les candidats admissibles au collège Joffre à Montpellier dans les meilleures conditions, et de nombreux candidats l'ont remercié pour cela. Le respect mutuel, la courtoisie et la politesse des uns et des autres doivent être salués ici et appréciés à leur juste valeur dans le contexte très particulier d'un concours. Le Bureau du jury rappelle aux candidats futurs qu'ils ne peuvent être accompagnés de qui que ce soit à l'intérieur des locaux, notamment lors de la réunion d'accueil de la veille des épreuves et qu'ils ne doivent pas oublier la recommandation qui leur est faite à cette occasion de ne pas se comporter avec le jury comme avec des élèves, ne pas aller *vérifier* par exemple la prise de notes des commissions d'oral. Seul le stress de certains candidats a pu expliquer de tels comportements qui ne prêteraient qu'à sourire s'ils ne mettaient pas en cause le bon fonctionnement du jury.

Le Jury félicite chaleureusement les candidats admis à la session 2014 et encourage les autres à poursuivre leurs efforts de formation et de réflexion sur leur métier et leur enseignement, avec la modestie et la sagacité qui conviennent.

Le Bureau du jury de la session 2014

Yvan BAPTISTE
Secrétaire général

Isabelle RANGER
Secrétaire générale

Christine ETENEAU
Secrétaire générale

Ronan LUDOT-VLASAK
Vice-Président

Odile MALVAUX
Vice-Présidente

Jean-Luc MAITRE
Président



Concours du second degré

Rapport de jury

MAITRE Jean-Luc Président	Inspection générale de l'Éducation nationale
MALAVAU Odile Vice-présidente	Académie de BESANCON
LUDOT-VLASAK Ronan Vice-Président	Université du Havre Académie de ROUEN
ETENEAU Christine Secrétaire Générale	Académie de CRETEIL
BAPTISTE Yvan Secrétaire Général	Académie de MONTPELLIER
ABOLIVIER Jean-Michel	Académie de NICE
ANDRE Lionel	Académie d'AIX MARSEILLE,
BEN KHELIL Taoufik	Académie de CRETEIL
BETILLE Nathalie	Académie d'AIX MARSEILLE
BOUHMID Alison	Académie de MONTPELLIER
CADWALLADER-BOURON Delphine	Académie de PARIS
CARBONELL Jordi	Académie de MONTPELLIER
CHATT Rachida	Académie de MONTPELLIER
CORBEN Mark	Université Montpellier III Académie de MONTPELLIER
DAVIES Helen	Académie de GRENOBLE
DAVIES Mark	Académie de PARIS
DERMAUX Edith	Académie de LILLE
DUOCASTELLA PLA Eulalia	Académie de REIMS
DUPERRIER Katy	Académie de GRENOBLE
FONTAN Emmanuelle	Académie de TOULOUSE



Concours du second degré

Rapport de jury

GALAND-JONES Susan	Académie de VERSAILLES
GIOVANNONI Laurence	Académie d'AIX MARSEILLE
HEUTS Wil	Académie de NANCY-METZ
HUBERT Nathalie	Académie d'AMIENS
KALPAKIDIS Emmanuelle	Académie de LILLE
KEETON Deborah	Académie de NANCY-METZ
LEAH Richard	Académie d'AIX-MARSEILLE
LYLE Amanda	Université de Reims, Académie de REIMS
MADEIRA Domingos	Lycée Français de LUXEMBOURG
MARC Laurent	Académie de BESANCON
MARTIN Rodolphe	Académie de TOULOUSE
MAYER Anne	Académie de LILLE
MAZET Carleen	Académie de LYON
MERCER Denise	Académie de MONTPELLIER
MEROU Jean Paul	Académie de MONTPELLIER
MINETTO Christine	Académie de STRASBOURG
MONDON René Pierre	Université de Saint Etienne Académie de LYON
MULLER Catherine	Académie de LYON
MURPHY Alan	Lycée français de LUXEMBOURG
OGIER Guillaume	Académie de LYON
PAILLARD Françoise	Académie de ROUEN
PATTEN Jeffrey	Académie de CLERMONT FERRAND
POTIER Gloria	Académie de LYON
RANGER Isabelle	Académie d'AIX-MARSEILLE
RIOLON Raphaël	Académie de POITIERS
RIVEAUX Béatrice	Académie d'AIX MARSEILLE
RIVOALLAN Bérengère	Académie de MONTPELLIER
ROBINEAU Philippe	Académie de CRETEIL



Concours du second degré

Rapport de jury

SAADLI Malika	Académie de LYON
SAUVAGE Ludovic	Académie de LILLE
SCOTT Christine	Académie de LYON
SMART Lee	Académie de LYON
SMITH Alexandre	Académie de REIMS
SOLA Marie	Académie d'AIX MARSEILLE
TRINQUIER Jean-Pierre	Académie de MONTPELLIER
WATENBERG Nicole	Académie de VERSAILLES



Concours du second degré

Rapport de jury

ADMISSIBILITÉ

Evaluation des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

N.B. Ce rapport reprend plusieurs éléments du rapport 2013, il précise et complète les conseils donnés par le jury en 2013 pour l'élaboration du dossier.

1) Rappel sur les modalités de l'épreuve

Le jury souhaite tout d'abord rappeler aux candidat(e)s les modalités de l'épreuve de RAEP qui sont disponibles dans le descriptif des épreuves du CAPES interne et CAER-CAPES, section langues étrangères, sur le site du ministère.

Dans la **première partie du dossier (deux pages)**, le/la candidat(e) « décrit les responsabilités qui lui ont été confiées au cours de son parcours professionnel ».

La **seconde partie (six pages maximum)** doit faire état d'une situation d'apprentissage (niveau collège ou lycée) avec une classe « à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». La séquence présentée doit bien évidemment avoir pour objet **l'acquisition de la langue anglaise**. Il ne faut pas non plus bâtir cette partie autour de situations multiples (plusieurs séquences dans une même classe ou plusieurs classes de même niveau) ou ne présenter qu'une seule heure de cours. On attend des candidat(e)s qu'ils/elles ne se contentent pas de décrire les différentes séances ; il est nécessaire d'expliquer les choix opérés en ce qui concerne le/les support(s) choisi(s), les objectifs et les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, mais également prendre un certain recul par rapport à la séquence présentée afin d'en dresser un bilan.

Enfin, il est possible de joindre plusieurs **documents en annexe (8 pages maximum)**, notamment des exemples de documents utilisés en classe à l'exclusion de tout document numérique (par exemple des outils pédagogiques, le/les support(s) étudié(s) ou des productions d'élèves). Le jury déconseille aux candidat(e)s de limiter leurs annexes à des exercices de manuels photocopiés ou des fiches prises sur internet sans véritable rapport avec la séquence proposée. Les annexes prennent leur pleine signification lorsqu'elles éclairent la démarche du/de la candidat(e) et le travail des élèves qui a suivi et témoignent du degré d'appropriation de ces documents par l'enseignant(e) comme par les élèves.



Concours du second degré

Rapport de jury

Le jury rappelle également qu'il est impératif de citer ses sources, notamment lorsqu'il s'agit d'un manuel, d'un cahier d'activités ou d'un livre du professeur. En revanche, les candidat(e)s ne doivent en aucun cas inclure de rapports d'inspection ou de lettres de recommandation de leur chef d'établissement ou d'une quelconque autorité administrative. Il n'est pas acceptable de se prévaloir de la bonne opinion d'un représentant de l'Institution ou de mentionner le nom de celui-ci (inspecteur, formateur, proviseur, principal ou directeur). En résumé ces annexes ne doivent pas constituer un moyen d'autopromotion et doivent s'articuler avec la deuxième partie du dossier.

2) Aspects formels et structurels

Le jury s'étonne du nombre important de dossiers qui, de toute évidence, n'ont pas été relus soigneusement et qui contiennent des erreurs de français inadmissibles (« *je mettais mise* », « *j'ai accès ma pratique sur* »), ou qui ne respectent pas les consignes de présentation (notamment le nombre de pages). Nous rappellerons donc en premier lieu un certain nombre d'aspects formels et structurels que les candidat(e)s doivent impérativement prendre en compte.

Le dossier doit être imprimé avec soin et ne doit pas excéder **8 pages** (2 pour la première partie et 6 pour la présentation de la situation d'apprentissage), respecter les **normes typographiques et typologiques mentionnées dans le descriptif de l'épreuve auquel tous/tes les candidat(e)s ont accès (texte publié au Bulletin Officiel)**. Les pages doivent être numérotées, le corps du texte *justifié*, la structure du dossier claire (bien dégager les parties et/ou sous-parties) et les relectures suffisamment attentives afin d'éviter les erreurs de frappe. La lecture de certains dossiers est parfois rendue difficile en raison d'une absence presque complète de paragraphes : nous rappelons qu'il est nécessaire d'aérer la présentation et de structurer les dossiers en paragraphes de taille raisonnable. Le jury invite également les candidat(e)s à faire un usage modéré (et surtout cohérent) des couleurs.

La **qualité de la langue (le dossier doit être rédigé en français)** est bien entendu essentielle. L'évaluation prend en compte l'orthographe (les erreurs sur les formes verbales ont été aussi nombreuses qu'inacceptables), la clarté du lexique et la maîtrise d'un registre de langue adéquat. Il est légitime, pour le moins, de ne pas accepter qu'un(e) enseignant(e) candidat(e) au CAPES INTERNE ne s'exprime pas dans un français correct, clair et précis. Les envolées lyriques ou métaphores douteuses sur les joies du métier d'enseignant et les jugements de valeur hâtifs sont à proscrire, tout comme le style télégraphique. Le jury a en outre remarqué cette année un nombre croissant de dossiers écrits dans un style qui mélange de manière très maladroite le français et l'anglais (« *je vérifie les acquis par le biais d'un quick oral test* », « *je propose aux élèves un listening très court* » « *les élèves disposent d'une tool box* »). Ceci n'est considéré que comme des maladresses et une expression inadéquate, en tout état de cause pas comme une « langue technique » qui refléterait une maîtrise du métier de professeur d'anglais.



Concours du second degré

Rapport de jury

La structuration globale du propos (cohérence de chaque paragraphe, présentation et enchaînement des idées, clarté de la formulation) a également constitué un critère important d'évaluation. Les candidat(e)s doivent mentionner dès le début de la deuxième partie du dossier le thème de la situation d'apprentissage choisie, le niveau de la classe et sa filière lorsque cela est pertinent, annoncer les objectifs (d'ordre linguistique, culturel, pragmatique, méthodologique) ainsi que le nombre de séances et présenter la tâche finale et les compétences visées. Si l'emploi de tableaux qui permettent de gagner en clarté est accepté (aussi bien dans la première que la deuxième partie), ils ne doivent pas pour autant constituer l'essentiel, voire la totalité du dossier comme ceci a été trop souvent le cas cette année. Il n'est pas non plus nécessaire de citer longuement les textes officiels, de réciter l'ensemble du CECRL en guise d'introduction (les candidats seront rassurés d'apprendre que tous les membres du jury sont des enseignants, des formateurs ou des inspecteurs, et qu'ils connaissent les textes officiels, les programmes et les enjeux didactiques et pédagogiques de l'enseignement des langues vivantes). Mieux vaut donc présenter directement sa démarche et sa séquence.

Le jury a également été particulièrement attentif à la cohérence non seulement entre les deux parties du dossier, mais également entre objectifs et mise en œuvre ou entre les choix pédagogiques et le public visé, ainsi qu'à la présence de propositions d'évaluation, ces travaux devant constituer un tout construit et argumenté.

3) Première partie du dossier

Si ces deux pages incluent nécessairement des éléments descriptifs, le/la candidat(e) doit faire ressortir les compétences qu'il a pu développer. Il faut éviter les banalités ou les généralités sur le métier d'enseignant et ne pas mentionner des détails relevant de la vie privée qui n'ont pas à être pris en compte dans l'évaluation du dossier. Il s'agit de se concentrer sur les points les plus importants de sa carrière. Il ne faut pas mentionner les noms de formateurs, inspecteurs ou de chefs d'établissement ni porter de jugements de valeur sur les formations reçues. Il s'agit avant tout de faire ressortir les points les plus saillants du parcours et les mettre en perspective avec les exigences du métier d'enseignant. Cette partie du dossier doit mettre en évidence les compétences supposées être acquises, c'est le propre d'un dossier de RAEP.

4) Mise en œuvre des choix pédagogiques

Les candidat(e)s ne doivent pas présenter une séquence de cours fictive, mais bien une situation d'apprentissage qui a été réalisée en classe. Les exemples de traces écrites, de productions d'élèves ou le détail du travail à la maison et de son suivi sont les bienvenus s'ils permettent de préciser la progression de la séquence. On attend d'ailleurs des candidat(e)s qu'ils/elles soient en mesure d'opérer ensuite un retour sur la mise en œuvre des activités proposées et de donner des éléments illustrant l'élaboration personnelle du projet. Le jury rappelle en outre qu'il est absolument nécessaire de citer ses sources, sous peine de tomber dans le plagiat.

Les candidats doivent être conscients du fait que leur dossier sera l'objet d'un entretien avec le jury lors des épreuves d'admission.



Concours du second degré

Rapport de jury

Un dossier dont le candidat ne serait pas véritablement l'auteur ne tromperait personne, avec les conséquences que ceci pourrait avoir.

Il est nécessaire de définir clairement les objectifs et de montrer en quoi ils s'inscrivent dans le cadre des programmes en vigueur : les activités présentées ne doivent être ni trop ni trop peu ambitieuses (tant d'un point de vue culturel que linguistique) mais être adaptées au niveau des élèves. S'agissant des contenus culturels, il est d'ailleurs inadmissible que des candidat(e)s ne maîtrisent pas les connaissances culturelles indispensables à tout enseignant d'anglais (par exemple, Central Park ne se trouve pas à Londres !). Quant aux candidat(e)s enseignant dans le Premier degré ou l'enseignement supérieur, il est important qu'ils puissent montrer comment les contenus de leur enseignement sont transférables à des élèves du secondaire ; il leur est possible et recommandé de prendre contact avec des enseignants du second degré, sous-couvert des chefs d'établissement de ces derniers, et de leur demander de bien vouloir les accueillir dans leurs classes, dans une de leurs classes tout au moins, afin d'observer les élèves et prendre en charge, le moment venu, une ou plusieurs séances qui pourront être présentées et analysées dans le dossier.

Le jury a noté dans trop de dossiers un manque de cohérence entre les activités proposées et le projet pédagogique et tient ainsi à rappeler que cet aspect constitue un élément central dans l'évaluation des candidat(e)s. Le jury est ouvert à toute forme d'approche qui permet de mettre en pratique les programmes de collège et de lycée à partir du moment où ce qui est proposé par les enseignant(e)s est cohérent, pertinent et présenté de manière précise et concise. On attend que les candidat(e)s expliquent leurs choix. C'est pourquoi il est maladroit et peu judicieux de simplement paraphraser un manuel scolaire dont on suit la progression page après page. Il faut dans ce cas montrer que l'on est en mesure de s'approprier ce manuel et de justifier les choix de sa propre démarche.

Certains dossiers ont fait état d'objectifs sans faire apparaître les activités susceptibles de permettre de les atteindre. Il est recommandé de préciser les tâches intermédiaires, d'indiquer certaines consignes en anglais données aux élèves (il n'est d'ailleurs pas nécessaire de les traduire, ceci rassurera là encore les candidat(e)s, le jury n'est composé que d'anglicistes maîtrisant parfaitement la langue anglaise) et surtout d'expliquer la mise en œuvre des stratégies pédagogiques permettant d'atteindre les objectifs annoncés. S'il est nécessaire de rendre compte du contenu de chaque séance en précisant les différentes activités mises en œuvre, il faut en revanche éviter les excès descriptifs, sous peine d'occulter toute réflexion sur sa propre pratique pédagogique. Certaines séquences sont d'ailleurs trop longues (il n'est pas raisonnable de dépasser cinq ou six séances en moyenne). Il ne faut pas non plus retranscrire le détail de toutes les interventions des élèves à chaque séance de façon linéaire, sous peine de ne jamais parvenir à mettre en perspective la démarche pédagogique présentée. En revanche, il est souhaitable que des exemples précis de faits de langue ou d'éléments culturels travaillés en classe soient mentionnés et analysés, même de manière concise.

Pour finir, le jury rappelle aux candidat(e)s que le rôle de l'enseignant n'est pas de faire l'apologie de ses opinions personnelles. Les compétences les plus solides en matière de pédagogie et de didactique s'accompagnent le plus souvent d'une authentique modestie, d'une subtile capacité d'auto-analyse et d'une grande ouverture d'esprit.



Concours du second degré

Rapport de jury

5) Prise de recul et réflexion sur la mise en œuvre

Le jury a remarqué que les candidat(e)s ne mentionnent pas assez souvent les **apports méthodologiques des activités** qu'ils proposent à leurs élèves. Cette étape dans la réflexion des candidat(e)s n'est pas possible si ceux/celles-ci ne parviennent pas à prendre du recul par rapport à la situation exposée et à dépasser le compte-rendu d'une pratique pédagogique (bien évidemment nécessaire) pour proposer ensuite une réflexion didactique sur la situation d'apprentissage développée dans la seconde partie.

Sans se déguiser en bourgeois de Calais ni prévoir de se rendre à Montpellier comme à Canossa, les candidats doivent évaluer avec lucidité la pertinence de leurs pratiques et dresser un bilan objectif et critique de la situation d'apprentissage présentée. Il est judicieux de mentionner par exemple comment le professeur peut être amené à modifier la mise en œuvre de sa séquence en fonction des réactions ou des difficultés des élèves. Pour ce faire, il est essentiel de souligner comment les élèves réagissent, ce qu'ils disent, ce qu'ils demandent, ce qu'ils écrivent, ou s'ils restent coi... Le jury ne demande pas au candidat(e)s de proposer un cours idéal, dans un établissement idéal et avec des élèves sachant déjà tout ce qu'on attend d'eux, mais il attend que soient définis des objectifs réalistes et atteignables en fonction d'un contexte donné et évalué a priori. Il n'est pas non plus nécessaire, ni crédible, de donner l'impression que les élèves savent tout faire en fin de parcours, qu'ils ont tous parfaitement assimilé les contenus des différents cours et ne rencontrent jamais de difficultés dans leur apprentissage. Autrement dit, les candidat(e)s doivent **non pas « s'auto-flageller » ou « s'auto-congratuler » mais « décrire », « analyser » et « tirer des conclusions » de leur bilan de compétences.**

Le recours aux concepts de la didactique est bien entendu pertinent, mais les candidat(e)s doivent dans ce cas éviter plusieurs écueils : il est tout d'abord impératif de **bien maîtriser ces concepts et la terminologie** (le « jargon ») sous peine d'accumuler les contre-sens, ce qui est très pénalisant face à un jury expert en la matière. L'emploi de concepts mal compris ne peut que desservir les candidat(e)s. Si le jury leur déconseille de s'exprimer dans une langue inutilement *technique* (il ne s'agit pas d'une fin en soi, mais un simple moyen d'exprimer des choses précises et claires), il leur rappelle en revanche qu'ils/elles ne doivent pas pour autant se cacher derrière ces concepts. Ceux-ci doivent servir l'argumentation de leur dossier, leur permettre d'éclairer certains aspects de leur pratique professionnelle, mais ils ne doivent en aucun cas constituer une vérité révélée qui les empêcherait de prendre du recul par rapport à leurs choix. Dans un nombre trop important de dossiers, des éléments théoriques sont récités sans permettre au/à la candidat(e) de présenter la mise en œuvre d'objectifs par le biais d'activités adaptées. Il en va là encore de l'authenticité et de la crédibilité du dossier.



Concours du second degré

Rapport de jury

6) Quelques conseils

Les meilleurs dossiers ont su conserver un équilibre entre une description analytique de la séquence pédagogique et une prise de recul didactique lucide en illustrant leur propos par des exemples pertinents de productions écrites ou orales d'élèves. Ces dossiers présentaient une approche progressive, montraient une capacité à s'adapter aux réactions de la classe et étaient habilement construits selon une logique à la fois claire et rigoureuse et parvenaient à articuler objectifs, mise en œuvre pédagogique et évaluation.

Plus généralement, les conseils qui suivent pourront aider les candidat(e)s à rédiger leur dossier pour la session 2015 du concours :

- privilégier les séquences qui permettent de motiver les élèves avec des supports originaux, motivants et riches dont le contenu culturel est exploitable ;
- l'interdisciplinarité ou l'utilisation des TICE sont bien entendu pertinents dans de nombreux cas, mais ils doivent s'inscrire dans une stratégie pédagogique sous peine de perdre de leur pertinence. D'ailleurs, l'utilisation des TICE ne doit pas pour autant faire oublier les supports traditionnels et donc la compréhension écrite qui peuvent être tout aussi efficaces . De même, l'écoute ou la projection fragmentée d'un document, la *baladodiffusion* ou bien le *travail en îlots* ne sont pas des passages obligés, mais doivent être l'objet de choix conscients et motivés ;
- bien prendre en compte la spécificité du support utilisé. Un document iconographique ne s'étudie pas de la même façon qu'un article de journal ou un texte littéraire ;
- toujours garder à l'esprit la cohérence de la séquence et de sa mise en œuvre et l'inscrire dans un souci de progression générale des élèves ;
- une séquence doit reposer sur des savoirs et des savoir-faire, des connaissances et des compétences (et les candidat(e)s doivent pouvoir faire la distinction entre les deux) ;
- et surtout : ne pas oublier les élèves...

Rapporteurs : Delphine Cadwallader et Lionel André, avec les contributions de tout le jury.



Concours du second degré

Rapport de jury

ADMISSION

Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère

N.B. Ce rapport reprend et précise les remarques et recommandations formulées dans le rapport de la session 2013

Rappel du déroulement de l'épreuve

Temps de préparation : 2 heures
Présentation du projet : maximum 30 minutes
Entretien avec le jury : maximum 25 minutes

1) Remarques générales

Il est rappelé aux futurs candidats qu'il est indispensable de bien connaître le format des épreuves, les attentes du jury et le temps alloué à chaque partie. Un entraînement en temps réel constitue une excellente façon de se préparer et de se rendre compte des domaines à consolider.

Les documents sont choisis pour servir de supports à un apprentissage de connaissances et de compétences tels que les décrivent les Instructions officielles pour les deux cycles de l'enseignement secondaire qu'il convient donc de bien connaître. Le jury rappelle également que les Programmes présentent une entrée culturelle dont l'importance croît au fil de la scolarité, et qui n'est pas un simple prétexte à des acquisitions linguistiques mais les contenus culturels du support proposé ne sauraient déterminer à eux seuls le choix de la classe. Le candidat reste libre de choisir l'angle qu'il souhaite donner à son exploitation didactique.

Même si l'étude du document ne constitue pas l'essentiel de l'épreuve, il est indispensable que le candidat fasse une lecture aussi précise et fine que possible des supports pédagogiques qui lui sont soumis pour en comprendre la typologie, le contenu spécifique, en cerner l'intérêt et proposer au jury une analyse synthétique qui en présente clairement les enjeux. Le temps de préparation total limité à deux heures incitera le candidat à aller à l'essentiel en relevant les caractéristiques déterminantes des documents plutôt qu'à faire un inventaire exhaustif de leurs composantes. Après cette analyse du contenu, il pourra procéder à l'examen du potentiel didactique du support, c'est-à-dire de plusieurs pistes pour l'exploitation et les apprentissages possibles.



Concours du second degré

Rapport de jury

C'est sur cette analyse et cette présentation que va se fonder le choix cohérent des objectifs d'apprentissage. Ces derniers visent l'acquisition des savoirs et des savoir-faire nécessaires à la réalisation de l'activité ultime qui amènera (et contraindra) l'élève à mobiliser ce qu'il aura appris au fil des séances.

Les candidats doivent **clairement distinguer les activités qui constituent un réel entraînement des activités propres à l'évaluation**. Les premières permettent aux élèves d'acquérir, quel que soit leur niveau de départ, des stratégies et des connaissances, les secondes visent à vérifier ce que l'élève sait et sait faire en fin de parcours. En matière de **Compréhension** par exemple, on fera travailler le repérage, le classement et le traitement de l'information, la mise en relation, la synthèse, l'inférence, la déduction et l'induction du sens, etc. En ce qui concerne l'**Expression** (orale ou écrite) les activités d'entraînement doivent être envisagées avant d'en arriver à la phase finale, par exemple : réactiver et mobiliser puis enrichir le lexique et les structures grammaticales utiles, élaborer progressivement un énoncé cohérent en passant du mot à la phrase et de la phrase au « discours » (au sens linguistique du terme), préciser et corriger sa production, etc. Ces démarches (didactiques) ne sont que des exemples mais c'est ce genre d'approche qui permet de passer progressivement, méthodiquement et systématiquement de l'apprentissage à l'accomplissement de la tâche visée, qui sera l'objet de l'évaluation sommative finale.

2) Erreurs à éviter

Le candidat a choisi de se présenter au niveau collège ou au niveau lycée lors de son inscription au concours et il ne lui est pas possible ensuite de revenir sur ce choix.

Le candidat doit analyser et présenter une exploitation des documents qui ont été retenus par le jury pour leur intérêt culturel et linguistique ainsi que leur potentiel pédagogique. Il n'appartient pas au candidat de décider si les documents qui lui sont soumis seraient mieux adaptés à l'autre cycle que celui pour lequel il s'est inscrit. D'une part tout document est susceptible d'être utilisé à différents niveaux, et c'est l'exploitation qui en est faite qui fait la différence, et d'autre part la différence de niveau entre une classe de Troisième et une classe de Seconde peut être bien tenue... Le candidat qui aura su **définir le niveau auquel il destine les documents en fonction de critères et d'arguments pertinents et précis** aura prouvé une compétence fondamentale.

Bien qu'il soit possible d'évoquer, sans insister, des supports additionnels qui pourraient être ajoutés pour traiter tel aspect culturel ou mettre en œuvre tel apprentissage spécifique, il convient de **traiter en priorité le document proposé**. C'est sur lui que doit reposer l'essentiel du projet pédagogique.



Concours du second degré

Rapport de jury

La terminologie spécialisée de la didactique n'est pertinente que si elle renvoie à des concepts effectivement maîtrisés. Dans le cas contraire, un jargon utilisé avec maladresse obscurcit le propos et dessert l'exposé, et sera relevé par le jury qui demandera au candidat toutes les explications utiles.

Le candidat évitera de reproduire la démarche qu'il a présentée dans la partie "situation d'apprentissage" du dossier RAEP comme s'il n'existait qu'un seul modèle. L'épreuve consiste à s'adapter au support proposé.

3) Conseils

Il ne s'agit pas ici de fournir une structure de présentation « standard » qui figerait et formaterait les exposés. Ces derniers doivent être le fruit d'une réflexion personnelle reposant sur les outils didactiques et les gestes pédagogiques que le candidat s'est réellement appropriés. Il faut se méfier des effets de mode ou du plaquage d'activités dont on ne peut pas justifier la pertinence (division systématique de la classe en groupes (en « îlots »), « tâche finale » mythifiée, « approche actionnelle » ou « P.R.L. » que l'on veut absolument *placer* dans son exposé pour être dans la *conformité* sans faire preuve de la compétence essentielle qu'est le *bon sens*. Le jargon incantatoire ne convaincra personne, surtout pas un jury qui doit recruter des enseignants pragmatiques, réalistes et qui savent dire simplement ce qu'ils pensent clairement.

Faire des questions du professeur l'unique mode de sollicitation des élèves ne les entraîne pas à l'autonomie et s'apparente souvent à de l'évaluation. Il ne faut pas confondre questionnement et mise en activité. Apprendre aux élèves à se poser, entre eux ou à eux-mêmes, des questions pertinentes est bien plus précieux que de ne devoir et ne savoir que répondre aux questions du professeur (ou répéter les réponses – y compris celles que l'on ne comprend pas – des autres élèves.)

A- l'analyse du support

- Quelle est la spécificité du document ? Sa nature ? Son contexte de publication ? Le contexte des faits évoqués ?
- Contient-il de l'humour ? Comment fonctionne-t-il ? Quels en sont les ressorts ?
- A qui s'adresse le support ? De quelle manière ? Dans quel but ?
- Quelle est sa thématique, quels sont ses enjeux ? Peut-il s'inscrire dans un cadre plus large ?
- Comment est-il construit ?
- Quelles activités langagières implique-t-il ?
- Que souhaite-t-on que les élèves comprennent ?



Concours du second degré

Rapport de jury

- Mieux vaut donner la priorité à l'efficacité plutôt qu'à l'exhaustivité, surtout dans le temps de préparation imparti.

B- le repérage des obstacles et des *éléments facilitateurs* (s'il y en a...)

- Quelles stratégies proposer pour lever les obstacles ?
- Dans quelle mesure les obstacles peuvent-ils influencer le choix du niveau ?
- Dans quelle mesure les éléments facilitateurs peuvent-ils influencer le choix du niveau ?

C- le choix d'une classe, voire, pour le lycée, d'une série ou d'une option

- La prise en compte de la spécificité du document et la connaissance des programmes permettront aux candidats de justifier ce choix.

D- le choix des activités langagières

- Quelles activités langagières paraissent adaptées au contenu du document et la tâche finale choisie ?
- A-t-on pensé à varier les types d'échanges et à aller plus loin que le questionnement professeur / élève ?

E- le choix d'une « tâche finale »

- Pourquoi une « tâche finale » ? Quel est le lien avec le support ? (thématique, forme, contenu, etc.)
- Est-elle contextualisée ? Est-elle l'aboutissement d'un scénario pédagogique ?
- Quelle(s) activité(s) langagière(s) ont été choisie(s) pour la tâche finale ?

F- le choix des objectifs (culturels, linguistiques : lexicaux, grammaticaux, phonologiques, et méthodologiques)

- Les objectifs correspondent-ils à la spécificité du document ?
- Quels outils doit-on donner aux élèves pour qu'ils puissent faire sens du support ?
- Quels outils doit-on donner aux élèves pour qu'ils puissent réaliser la tâche ?
- La définition de ces objectifs est-elle réaliste ?

Il s'agit de prendre en compte les prérequis et les besoins des élèves :

- N'a-t-on pas surestimé les acquis des élèves en fonction du niveau visé au risque de ne pas apporter les outils nécessaires et de ne pas suffisamment enrichir l'apport langagier ?
- N'a-t-on pas au contraire sous-estimé les acquis des élèves et manqué d'ambition en termes d'apport langagier ?



Concours du second degré

Rapport de jury

G- la mise en œuvre

- Le nombre de séances est-il réaliste en fonction des activités proposées et des objectifs visés ?
- Comment aider les élèves à parvenir au sens ? Quel *guidage* proposer ?
- Les activités proposées constituent-elles un entraînement ? Quels savoirs et quels savoir-faire permettent-elles de développer ?
- Quel est l'objectif final de la mise en œuvre des diverses activités (« tâche finale ») ?
- Quelles consignes précises et claires donner ?
- Que font les élèves ? Sont-ils tous actifs ?
- Dans quelle configuration travaillent-ils ? (individuellement, par deux, en groupes, en classe entière) ? Ce choix est-il cohérent avec les objectifs visés ?
- Quel est le temps imparti, a priori, pour les différentes activités ?
- Que fait le professeur lorsque les élèves travaillent en autonomie ou en groupes ?
- Les activités sont-elles suffisamment variées ?
- Comment le professeur utilise-t-il le tableau ?
- Quel travail donner à la maison afin que l'élève puisse réactiver le contenu du cours ou effectuer un travail de recherche bien guidé ?

H- l'évaluation

Des évaluations formatives ou intermédiaires pourront jaloner le parcours d'apprentissage : elles renseignent professeur et élève sur le degré d'acquisition des savoirs ou savoir-faire et permettent d'envisager des stratégies de remédiation. En fin de séquence, l'évaluation de la production finale demandée aux élèves nécessite la mobilisation de tout ou partie des acquis. On sera attentif à la cohérence entre les objectifs annoncés et les critères d'évaluation. Il est également conseillé de donner avec précision au jury les consignes données aux élèves et d'envisager une amorce des productions attendues.

La préparation

Chaque candidat organisera ses notes de façon personnelle. Il est cependant recommandé de numéroter les feuilles de préparation, d'écrire uniquement sur le recto, d'organiser sa mise en page (paysage ou portrait), d'utiliser éventuellement un code couleur. Il est impératif de ne jeter aucun document à la poubelle avant de quitter la loge. Il arrive que des candidats jettent une feuille avec des notes dont ils auront besoin lors de l'exposé.



Concours du second degré

Rapport de jury

L'exposé

Nous invitons les candidats à mettre à profit les 30 minutes dont ils disposent pour leur présentation.

A son arrivée en salle, le candidat est invité à s'asseoir mais il peut rester debout s'il le souhaite, sans se déplacer dans la salle. Il peut également utiliser le tableau pour soutenir sa démonstration s'il le juge pertinent.

Les candidats veilleront à la qualité de la langue française, ils adopteront un registre de langue correct adapté au métier de professeur et à la situation d'un concours de recrutement. Ils éviteront les expressions familières telles que « une pub », « méthodo », « exo », « une éval », « OK ? », « prof », « DS, DM », « etc. ».

L'entretien

L'entretien est mené par les trois membres de la commission qui prennent en note ce qui est dit par le candidat et ne cherchent en aucun cas à le déstabiliser. Il s'agit d'un moment d'échange qui permet au candidat de préciser ou de rectifier un propos, d'approfondir un aspect de son projet, ou d'aborder un point qu'il n'aurait pas eu le temps de développer.

Lors de l'entretien, le jury pose des questions d'élucidation. Il demande dans ce cas des précisions car le propos n'était pas assez clair ou était contradictoire. Il pose aussi des questions de rectification, par exemple, il a relevé une erreur et aide le candidat à la rectifier. S'ajoutent des questions d'approfondissement quand une piste a été évoquée mais mériterait d'être davantage explorée.

Le jury attend que le candidat réagisse de façon constructive, argumente et explicite ses choix ou qu'il fasse preuve de réactivité quand il est amené à envisager d'autres solutions sans camper sur des positions tranchées. Le jury attend davantage un cheminement, une réflexion qu'une réponse aboutie. Ses questions sont l'occasion pour le candidat de clarifier, de développer et d'approfondir, voire de rectifier ce qui se trouve dans le dossier de RAEP.



Concours du second degré

Rapport de jury

ADMISSION

Rapport Compréhension – Expression

Descriptif de l'épreuve

A l'issue de l'entretien sur la phase didactique et pédagogique, un document inconnu est soumis au candidat, sous forme papier ou audio (d'une durée comprise entre 1mn 30 et 2mn). La préparation dure 10 minutes. La phase suivante dure 5 minutes pendant lesquelles le candidat, uniquement à partir de ses notes (et donc sans le support), propose un **compte-rendu structuré** en anglais du contenu informatif, puis développe la thématique en la **problématisant**, en la mettant en perspective et en discutant certains points du document. L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes en anglais. Les premières questions du jury portent sur le document de compréhension et sa thématique. Le reste de l'entretien concerne le dossier RAEP qui a permis au candidat d'être admissible. Les questions du jury pourront l'amener à préciser ou clarifier certains points, expliciter ses choix, envisager de nouvelles pistes ou revenir sur certaines affirmations. Cette seconde partie de l'entretien n'excède pas 10 minutes.

Cette épreuve constitue une partie de la note dite « d'entretien » ; elle évalue le modèle d'anglais du professeur, **sa culture générale du monde anglophone**, sa capacité à analyser, réagir, argumenter, à la fois sur le document proposé et sur son dossier professionnel.

Les 10 minutes de préparation réglementaires doivent permettre de dégager les idées importantes, ainsi qu'une problématique, en s'appuyant sur une **reformulation synthétique et organisée**. L'exposé ne doit donc pas se limiter à une accumulation d'informations relevées. L'entretien avec le jury vise à éclaircir les points occultés ou imprécis et à ouvrir de nouvelles perspectives. Les questions posées n'ont en aucun cas pour but de piéger le candidat.

Il est essentiel de s'entraîner à cette épreuve, afin de parvenir à la préparer en temps limité. Il est également crucial de travailler sa culture générale du monde anglophone : connaissances historiques, littéraires, des médias, de la presse la plus courante et des tendances idéologiques ou politiques associées. Si l'origine ou l'orientation d'un magazine ou d'un journal est inconnue du candidat, il est préférable de ne pas en parler (par exemple *The Economist* n'est *ni* un journal, *ni* américain !) *et de vérifier* leur prononciation (par exemple : *The Guardian* ['ga:rdiən]) Il est ainsi vivement conseillé de rester en prise avec l'actualité, les



Concours du second degré

Rapport de jury

événements récents (ex : *Obamacare*), les concepts courants (ex : *Glass ceiling*), d'éviter les barbarismes tel que *'This text is extracted from'* ou une approche trop scolaire. Il semble par exemple étonnant que certains candidats ne puissent s'exprimer sur la réforme des prestations sociales au Royaume Uni (David Cameron's benefit reforms), sur la manière dont le public considère la famille royale ou bien encore sur Nelson Mandela, sans parler de la confusion entre ce produit si typiquement britannique que "*Marmite*" et une casserole....

Une écoute régulière des chaînes de radio ou de télévision britanniques, américaines ou plus généralement anglophones, toutes accessibles sur Internet, s'impose. Voici quelques liens utiles (la liste n'est évidemment pas exhaustive): .

NPR : <http://www.npr.org/>

BBC et Radio 4 surtout: <http://www.bbc.co.uk/radio4/on-air>

VOA : <http://www.voanews.com/>

ABC news : <http://www.abc.net.au/news/>

CBS news: <http://www.cbsnews.com/>

CNN : <http://edition.cnn.com/>

Sky news: <http://news.sky.com/>

Il faudra en amont s'approprier une méthode personnelle pour lire / écouter efficacement et rapidement afin de repérer les idées principales, la thématique et les enjeux, d'être capable aussi de prendre des notes en triant et en hiérarchisant les informations, ce qui évitera une présentation linéaire et / ou fondée sur de la paraphrase. Le candidat devra s'entraîner à mémoriser à court terme une certaine quantité d'informations pour pouvoir les restituer de façon claire et structurée en s'adressant au jury. Il faut souligner qu'il s'agit d'une compétence professionnelle hautement nécessaire dans la conduite d'un cours de langue vivante.

On ne répétera jamais assez aux candidats qu'ils doivent s'entraîner régulièrement à pratiquer la langue en interaction, outre l'importance de cette compétence devant leurs élèves, ils seront ainsi mieux à même de comprendre les questions du jury et d'y répondre le jour du concours. Les candidats qui ont réussi cette épreuve ont su le faire avec aisance et une assurance de bon aloi parce que spontanée et bien maîtrisée.



Concours du second degré

Rapport de jury

Exemple de compréhension papier: Fast-food Condemnation.

Trade unions grill the nation's burger joints.

L'extrait, tiré de *The Economist* du 7 septembre 2013, magazine britannique de qualité, fait état de la paupérisation d'une partie de la population américaine qui se traduit par un nombre croissant de personnes qui travaillent dans les chaînes de restauration rapide.

Jusqu'à présent, les « petits boulots » dans la restauration rapide étaient réservés aux jeunes afin de gagner de l'argent de poche. Ce n'est plus le cas. Il s'agit désormais d'un vrai travail qui permet à des jeunes diplômés, à des retraités et à des familles en difficulté de vivre. La question qui se pose est la nécessité de freiner une sur-exploitation de ces employés et de quelle façon fédérer leur mécontentement dans un contexte de crise.

Ce document factuel met en évidence une inégalité socio-économique grandissante qui se traduit par un fossé entre le salaire minimum et le salaire nécessaire pour vivre décemment. La crise a accentué ce déséquilibre et de nombreuses personnes, toutes tranches d'âge confondues (1% d'entre eux sont âgés de 65 ans et plus), vivent de ces emplois précaires. Les conditions de travail de plus en plus difficiles et les salaires dérisoires (\$7.25 de l'heure) ont donné naissance à un mouvement de contestation d'une ampleur nationale qui s'organise peu à peu grâce aux efforts et au soutien des syndicats qui, comme l'indiquent le jeu de mots dans le sous-titre et l'illustration, font pression sur les chaînes de restauration rapide.

Étant donné le contexte de crise, ce mouvement a peu de chance de permettre une revalorisation des salaires et ce pour deux raisons : tout gréviste est susceptible d'être remplacé par un chômeur et une augmentation du coût de la main d'oeuvre signifierait une diminution du nombre d'employés. Ce conflit pourrait précipiter la robotisation du métier.

Ce document nous amène à réfléchir sur la manière dont la restauration rapide, et particulièrement McDonalds, est devenue non seulement le symbole de la mondialisation de la culture américaine, mais également celui de la précarisation des emplois dans un contexte de crise mondiale. On peut également s'interroger sur les réponses que certains gouvernements proposent (Obamacare ou le rôle des syndicats dans le monde du travail dans les pays anglophones).



Concours du second degré

Rapport de jury

Exemple de compréhension audio : De Blasio's election (2min 09)
<http://news.sky.com/story/1164533/bill-de-blasio-wins-new-york-mayor-race>

Ce reportage de TV Sky News analyse les raisons de l'élection de Bill De Blasio à la mairie de New York. Le journaliste présente cette élection comme une évidence qui découle du désir de changement des New Yorkais. En effet, De Blasio est devenu le premier maire démocrate depuis vingt ans. Il incarne certaines valeurs essentielles, comme la famille ou le désir d'une plus grande justice sociale. Au cœur de ses promesses électorales, De Blasio a placé la réduction des inégalités sociales notamment par l'augmentation des impôts sur les plus riches et une aide apportée aux plus démunis qui avaient été jusqu'alors négligés. Ses opposants craignent un relâchement concernant la criminalité et voient déjà une ville en déclin, ce à quoi De Blasio, qui fut responsable de la campagne électorale de Hillary Clinton, répond qu'il se place dans une démarche progressiste, qui séduit les New Yorkais. C'est dans ce sens que son électorat reproche à Michael Bloomberg, le maire sortant, d'avoir dirigé la ville comme une entreprise, chose que Blasio promet de corriger en adoptant une approche plus humaine, en baissant notamment l'âge du début de la scolarisation obligatoire des enfants et en améliorant les relations entre la police et les citoyens.

La richesse du document tient au fait que les voix sont variées : De Blasio, les commentateurs de Sky News et trois témoignages de New Yorkais. Les points abordés dans ce reportage ouvrent de nombreuses pistes de réflexion : l'importance du rôle du maire dans une grande ville comme New York, la façon de diriger une municipalité, l'opposition républicains-démocrates ou encore le rapport entre la police et les citoyens.

Il était attendu du candidat qu'il ne se limite pas à une seule restitution du contenu du document sonore mais qu'il ouvre le débat en utilisant sa culture personnelle étoffée par un suivi régulier de l'actualité, s'appuyant sur une grande variété de médias (presse écrite, radios, télévision...).

Rapporteuses : Alison Bouhmid et Rachida Chatt avec des contributions de l'ensemble du jury.



Concours du second degré

Rapport de jury

ADMISSION

Maîtrise de la langue orale

Une fois que le candidat a terminé son compte rendu de Compréhension, **un entretien avec le jury en anglais permet de revenir sur certains points de ce compte-rendu** qui n'auraient pas été abordés ou sur des aspects de la question ou des problématiques soulevées par le document que le jury souhaite développer. **Le jury interroge ensuite le candidat sur son dossier RAEP, également en anglais.** Cette partie de l'entretien n'excède pas 10 minutes.

Si la qualité de l'anglais oral est essentiellement évaluée à ce moment de l'épreuve, il n'en reste pas moins que les énoncés en anglais que le candidat sera amené à produire lors de l'exploitation pédagogique du document dans la première partie de l'épreuve – notamment lorsqu'il propose des consignes ou donne des exemples de productions d'élèves – sont également pris en compte.

Il est évident qu'une **bonne maîtrise de l'anglais** oral est une condition *sine qua non* de la réussite au concours. Non seulement le candidat doit faire preuve d'aisance, de fluidité, et de réactivité, mais il doit s'exprimer dans une langue aussi authentique et riche que possible, qualités exigées de tout enseignant, a fortiori d'un professeur de langues. La bonne réussite de cette partie du concours, implique donc **un entraînement régulier et une exposition quotidienne à la langue.** C'est pourquoi le jury souhaite rappeler, comme l'an dernier, quelques conseils de simple bon sens mais qui devraient aider les candidats à mieux préparer cette épreuve et éviter certaines des erreurs fâcheuses qui ont malheureusement été encore relevées cette année encore.

1) Conseils généraux

- A- Les conseils méthodologiques suivants aideront les candidats à atteindre un niveau d'anglais satisfaisant qui leur permettra d'exprimer leurs idées et d'argumenter avec précision :
- B- une bonne connaissance de l'actualité et des événements du monde anglophone doit être acquise par une lecture de la presse anglophone (*The Economist, The Guardian, The New York Times, The Independent...*)



Concours du second degré

Rapport de jury

- C- écoute et visionnage de documents authentiques de sources variées qui permettent l'entraînement à la compréhension d'accents divers : radios en ligne ou traditionnelles (BBC, NPR...), émissions de télévision en anglais, films en version originale, *podcasts*, débats parlementaires, politiques, économiques, culturels sur YouTube ou encore aux adresses suivantes :

<http://edition.cnn.com/services/podcasting/> www.bbc.co.uk/news/

- D- conversations avec des anglophones
- E- séjours réguliers et prolongés dans un pays anglophone ;
- F- une adresse très utile pour l'entraînement à l'écoute et à la compréhension qui vous permettra de vous imprégner des spécificités de l'anglais oral (schémas intonatifs, accentuation, réalisation des phonèmes) : http://eduscol.education.fr/langues/ressources/ressources_acad/anglais

Il va sans dire qu'un candidat se présentant à un concours d'enseignement de la langue anglaise se doit d'être un modèle fiable et une source de richesse linguistique pour les élèves auxquels il va enseigner. Une parfaite **maîtrise phonologique et syntaxique** constitue une condition indispensable s'il veut réussir à enseigner l'anglais à une classe, quel que soit son niveau.

Le jury rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'une épreuve formelle qui nécessite un registre de langue soutenu. Il est également primordial de parler de manière claire et audible (compétences indispensables pour un professeur...) afin de se faire entendre et comprendre du jury. Le candidat doit faire preuve sinon d'un enthousiasme débordant, au moins de conviction et de dynamisme pour convaincre son auditoire, tout comme il doit le faire devant une classe. Tout en consultant les notes prises pour structurer l'exposé, le candidat doit regarder le jury, sans être outrecuidant ou agressif pour autant.

2) Intonation

Le jury apprécie dans l'ensemble des efforts des candidats pour parler un anglais authentique et leur capacité à respecter la prosodie de la langue anglaise : intonation correcte employée de façon cohérente et naturelle ;

Il faut malheureusement insister sur un point particulièrement fâcheux : de nombreux candidats s'expriment soit avec un débit trop rapide ou trop lent qui nuit à la compréhension du message. Nous



Concours du second degré

Rapport de jury

invitons les candidats à ne pas confondre rapidité et fluidité. Le jury regrette également une intonation plate ou une accentuation très exagérée, déformations « pédagogiques perverses ? ».

3) Accentuation

Bien que l'accentuation des mots individuels soit souvent bien marquée, le jury a noté des déplacements d'accent sur de nombreux mots usuels ou sur des mots *transparents* comme :

- Mots usuels : * inter'**esting**, fash'**ion**, '**forget**, lesson', monar'**chy**, '**economic**
- Mots transparents: * '**develop**, '**dynamic**, '**ironic**

4) Phonèmes

Le jury a relevé de fréquentes erreurs dont voici quelques exemples :

- [ð] et [θ] (*the, they, those, thing, thousand, rather*)
- [h] (soit absent : *help, health, holiday*, soit intrusif : *even, ask, old*)
- [ʃ] vs [tʃ] (*share, chair*)
- [ʊ] vs [u:] (*book, good, food*)
- [r] (*react, break*)
- confusion entre [s] et [z] (*basic, closer, use, organise, increase*)
- confusion et mauvaise réalisation de lettres muettes : *talk, Guardian, should, could, answer, psychologist ...*

On note également chez certains candidats l'absence de distinction entre voyelles courtes et longues : *Itch/each ; sit/seat ; wick/week ; spick/speak ; kip/keep*

Diphthongues :

mal réalisées: *damage, mainly, goal, own, idea, crisis, law, Marmite, Guardian*

réalisées alors qu'elles n'ont pas lieu d'être : *says, because, advertisement, determine, examine, abroad*



Concours du second degré

Rapport de jury

5) Grammaire

Un professeur ne peut pas se contenter d'une maîtrise approximative de la syntaxe et de la grammaire.

- des oublis de 's' à la fin des verbes à la troisième personne du singulier ;
- oublis de 's' pluriel : * *one of my student* ;
- syntaxe du style indirect: * *he asked what did his father say* ;
- dénombrables/indénombrables: * *informations, advices, much/many, a work, homeworks, less/few* ;
- erreurs de conjugaison: * *I didn't spoke*

6) Lexique

Si certains candidats ont prouvé au jury qu'ils maîtrisaient un vocabulaire varié et idiomatique, un grand nombre s'est contenté d'un lexique trop pauvre trahissant une maîtrise limitée de la langue. Un anglais scolaire, calqué sur le français est loin de suffire.

Un certain nombre d'erreurs alarmantes ont également été relevées :

- calque sur le français: * *considerate, determinated, waiting /expecting, actual /current, sensibilize,*
- prépositions: * *depend of, responsible of, an extract of, reason of*
- make/do: * *to make an activity, to do a mistake*



Concours du second degré

Rapport de jury

La fin de cette partie de l'épreuve comprend un échange qui porte sur le dossier RAEP. Les candidats doivent prouver qu'ils connaissent le vocabulaire adapté aux pratiques de classe.

Exemples : *Class assessment, scheme of work, target structures, listening activities, final task, learning objectives, unit, lesson...*

La réussite au concours n'est possible que si le candidat a fait tous les efforts qui s'imposent pour améliorer et enrichir sans cesse leur maîtrise de la langue anglaise. La réussite aux examens universitaires ne sauraient constituer à cet égard une garantie de qualité à vie et sans entretien...

Rapporteuses : Sue Galand-Jones et Katy Duperrier avec les contributions de tous les membres du jury.

«L'excellence est un art que l'on n'atteint que par l'exercice constant. Nous sommes ce que nous faisons de manière répétée. L'excellence n'est donc pas une action mais une habitude.» (Aristote)